

Voyons maintenant ce qu'a dit l'honorable W. S. Fielding dans un autre lieu. Je rapporte ses paroles :

Les primes augmentent le revenu

A ce propos, j'aimerais signaler à l'attention de la Chambre ce qui est résulté du paiement de ces primes. Je sais que le régime des primes n'est guère en faveur auprès de nos concitoyens les mieux intentionnés. J'ai moi-même plus d'une fois rencontré des gens—et du meilleur monde—à qui la seule pensée d'un tel régime arrachait des mouvements de protestation. Il est cependant facile, je crois, de démontrer que le paiement des primes n'a pas même fait perdre un seul dollar au trésor fédéral.

Les aciéries qui se sont établies au Canada ont incontestablement contribué dans une large mesure au développement de notre commerce. Jusqu'à quel point se fait sentir l'influence de l'industrie métallurgique, c'est là une question susceptible de prêter à la discussion. Les membres de la Chambre ont dû maintes fois constater une amélioration sensible de l'état du commerce même à une assez grande distance de là où il existe une aciérie. J'ai moi-même constaté le fait, et il ne faut pas oublier que toutes les principales villes commerçantes du Canada ont fourni des marchandises à ces "ports de l'acier," si je puis dire. Les marchands de Toronto, de Montréal, de Québec, d'Halifax et de Saint-Jean s'accorderont tous à affirmer qu'ils ont vendu de grandes quantités de marchandises aux habitants des centres de l'industrie métallurgique. Les droits sur ces marchandises ont été acquittés à Toronto, Montréal, Québec, Halifax ou Saint-Jean, suivant le cas. Il n'est pas possible d'en préciser le chiffre, mais on ne les aurait pas perçus si les marchandises en question n'avaient pas trouvé d'acquéreurs là où il existe des aciéries. Il n'y a pas d'exagération, ce me semble, à dire que le trésor fédéral a ainsi encaissé des millions en des endroits fort éloignés des aciéries mêmes; et en recherchant ce que l'État a reçu en échange des primes, il conviendrait de tenir compte de cette circonstance.

Que les honorables sénateurs n'oublient pas que ce n'est pas moi qui tiens ce langage. M. Fielding ajoutait :

Mais laissons-là cette considération pour ne nous occuper que de l'état du revenu dans les centres de l'industrie métallurgique. Ces centres sont : Sault-Sainte-Marie (Ont.), Sydney, Sydney-Nord, Sydney-Mines (N.-E.), Glace-Bay-Mines, d'où les aciéries de Sydney tirent leur charbon, New-Glasgow (N.-E.) et Hamilton (Ont.). . . . Chacun, je crois, devra convenir que l'activité plus grande qui s'accuse dans le commerce de tous les endroits que je viens de nommer doit s'attribuer directement au développement de l'industrie métallurgique. Avant la naissance de cette industrie, chacune de ces villes n'était qu'une municipalité de peu d'importance; grâce à l'influence et à l'épanouissement de l'industrie métallurgique, elles ont grandi et acquis une importance réelle.

Suit un tableau qui donne des précisions. Le Sénat me permet-il de le consigner dans le hansard?

Quelques VOIX: Oui.

(Voici l'état dont parlait l'honorable M. Casgrain):

J'ai par devers moi un état indiquant la somme des droits de douane perçus pendant deux périodes de dix années. Pendant la première de ces périodes, de 1890 à 1899, l'industrie métallurgique avait bien été l'objet de certaines primes; mais, elle en était encore un peu à ses débuts, elle n'avait guère pris de développement, sauf à New-Glasgow où, grâce à elle, il se percevait déjà une somme considérable de droits. Comparons donc cette période aux dix années suivantes expirées le 30 juin 1909:

Tableau comparatif des droits perçus aux postes douaniers ci-dessous pendant les dix années de 1890 à 1899, inclusivement, et les dix années suivantes, de 1900 à 1909, inclusivement.

	Années 1890 à 1899, 30 juin	Années 1900 à 1909, 30 juin
Postes		
Sault-Sainte-Marie (Ont.)	\$ 219,763 06	\$ 2,012,006 13
Sydney (N.-E.)	153,115 50	1,645,759 22
Sydney-Nord et Sydney-Mines (N.-E.)	192,548 97	455,320 32
Glace-Bay (N.-E.)	31,976 66	469,663 49
New-Glasgow (N.E.)	398,578 24	479,020 76
Hamilton (Ont.)	6,712,584 26	11,648,381 80
	\$7,708,566 69	\$16,710,711 72
	9,011,645 03	
Augmentation durant les années 1900 à 1909..	\$16,710,211 72	

L'honorable M. CASGRAIN: Mettons en regard de cette augmentation des droits de douane la somme payée en primes. Le montant des primes payées à l'égard du fer en gueuse, des barres puddlées, des articles en acier et des baguettes de fer pendant les années, de 1900 à 1909, inclusivement, a été de \$13,377,268. L'augmentation des recettes de la douane aux postes prémentionnés pendant la même période a atteint \$9,011,645. On voit par là que ce que nous avons payé en primes nous

L'hon. M. CASGRAIN.

a été presque entièrement remboursé sous la forme de droits de douane aux divers postes que j'ai nommés. Il y a lieu d'ajouter que, sous le régime des primes, il s'est fabriqué au Canada des articles en fer et en acier valant un demi-million de dollars et que la moitié de cette somme représente les salaires des ouvriers. Le Canada recevait trente dollars pour chaque dollar qu'il avait payé en primes. Si c'était là un placement, il serait difficile d'en trouver un meilleur.